MINISTRY OF THE ATTORNEY GENERAL

2000-2001
Business Plan

Ontario

100-06223/

Message from the Minister

Hon. James M. Flaherty

We believe everyone in Ontario has the right to be safe and feel safe from crime. We should be able to walk in our neighbourhoods, use public transportation, live in our homes and send our children to school without fearing criminals.

Promoting the values of respect and responsibility is fundamental to improving public safety, and we are committed to enshrining these values in the justice system. The *Safe Streets Act*, now in force, protects people's right to use our streets and public places without fear or intimidation. The *Parental Responsibility Act*, passed in May 2000, would make parents financially accountable for property loss, damage or destruction caused intentionally by their children.

A sense of safety and security must begin at home. Together, the 1999 and 2000 Ontario Budgets provide annual funding of $20 million to expand domestic violence court programs and to improve services at the existing sites.

To give victims a stronger voice, Crown attorneys now have dedicated time to spend with victims and witnesses in preparing cases. The Office for Victims of Crime will be permanently established in legislation.

An efficient and effective justice system contributes to Ontario's competitive economic edge. We are building courthouses, deploying technology and introducing new processes to modernize the system.

The initiatives outlined in this report to the public demonstrate we are serious about protecting our communities from crime and improving justice services for the people of Ontario.

The Honourable James M. Flaherty
Attorney General

Ministry Vision

Our vision is for safe and prosperous communities supported and protected by a modern, effective and accessible justice system. This vision guides all of the ministry's planning and decisions.

A modern justice system anchors the values of a free and democratic society and is the foundation for community and personal safety. Such a justice system gives victims a voice in the criminal justice process while holding offenders responsible for their conduct. It supports family life by helping families resolve disputes and enforce decisions. And it contributes to economic prosperity by supporting safe communities that attract investors and by providing individuals and businesses with efficient ways to resolve disputes.

The ministry's vision is based on the firm belief that Ontarians have a right to feel and be safe and secure in their homes and communities. This vision leads the ministry to work toward safer streets and safer communities, to protect victims of crime and to promote respect and responsibility.

Core Businesses

The Ministry of the Attorney General pursues its vision of the Ontario justice system through five core businesses.

Supporting Victims of Crime throughout the Criminal Justice System

- The government is committed to building a justice system that responds to the needs of victims of crime and gives victims a stronger voice. Crown attorneys now have dedicated time to spend with victims and witnesses in preparing cases. Victims currently receive support through such initiatives as the Victim/Witness Assistance Program, with 26 offices around Ontario.
- The Office for Victims of Crime is working to strengthen victims' services. It continues to work with community groups and government program staff to develop ways to better meet victims' needs across the province.
- The ministry works with the Ministries of the Solicitor General and of Correctional Services to create a justice system that reflects the principles expressed in the *Victims' Bill of Rights, 1995,* which supports and recognizes the needs and rights of victims of crime in the criminal and civil justice system.

Providing Support Services to Vulnerable People

- The ministry provides or supports a range of special services to bring the justice system to those most in need. These services encompass enforcement of support orders so families and children get the money to which they are legally entitled, decision-making on behalf of mentally incapable people with no one else to act on their behalf, legal representation of children and funding for Legal Aid Ontario.

Prosecuting Crime and Preserving Public Order and Personal Safety

- The ministry protects community and personal safety through timely, fair and effective prosecution of offences across the province. More than 600 Crown attorneys prosecute approximately 500,000 charges each year.
- In the criminal justice system, the ministry works with the Ministry of the Solicitor General, which regulates police services, and the Ministry of Correctional Services, which operates custodial facilities and probation and parole services. The goal is to ensure that criminal acts are met with appropriate consequences, to balance individual rights with responsibilities and to create safer streets and safer communities.

Delivering Criminal, Civil and Family Courts and Related Justice Services that are Fair, Co-Ordinated, Timely and Accessible

- The ministry provides a range of services that support Ontario's family, criminal and civil courts. More than 250 court offices around the province serve litigants, judges, lawyers, Crown attorneys, police and the public.
- The government has made a commitment to providing courts and related services that respond to the changing needs of the people of Ontario. The ministry is moving forward with modernizing the justice system to make it more accessible and convenient for the public, to make courts work better and faster and to offer alternatives to court for resolving disputes.

Providing Legal Advice and Service to Government

- Since government itself is a user of the justice system, it requires legal advice and services. This core business provides expert legal services to government ministries, agencies, boards and commissions.

Annual Report on Key Achievements for 1999 - 2000

Strengthening Community and Personal Safety

The *Safe Streets Act*, which took effect January 31, 2000, protects the public's ability to use the streets, sidewalks and other public places in a safe and secure manner. Passed in the fall 1999 session of the Legislature, the Act prohibits squeegeeing, aggressive solicitation including aggressive panhandling, soliciting in certain situations where a person cannot easily walk away (such as at bank machines) and disposal of dangerous objects like syringes in outdoor places without taking proper precautions. The legislation gives police the power to arrest individuals who commit these offences, thereby keeping the streets safe for law-abiding citizens.

The first-ever backlog blitz in Ontario's criminal courts has made communities safer by speeding up the progress of cases in the six busiest locations. The number of charges pending in these sites for more than eight months decreased from 269 in 1997-98 to16 in 1999-00. The next steps in reducing delay have been outlined by the Criminal Justice Review, a joint initiative by the judiciary, the ministry and the defence bar. The ministry began to implement the review's 100-plus recommendations for streamlining criminal justice procedures, co-ordinating roles in the system and using resources more efficiently.

Everyone in Ontario has the right to feel safe, and be safe, in their neighbourhoods, on their streets and, above all, in their homes. In the 1999 Ontario Budget, the government committed $10 million annually to support a comprehensive strategy to combat domestic violence, including doubling the number of domestic violence courts to 16. As a result, new courts are being established in Etobicoke, Scarborough and College Park in Toronto and in Windsor, Sudbury, Newmarket, Barrie and Kitchener. Resources in the existing eight courts are also being strengthened. Partner Assault Response programs and the Victim/Witness Assistance Program are expanding as part of this initiative. The goal is to provide better support for victims, break the cycle of violence and deliver the clear message that abusers must pay for their actions.

The expansion of domestic violence courts was a key recommendation of the May-Iles coroner's inquest in 1998. The ministry co-ordinated the government response to the inquest findings. Overall, more than 90 per cent of the recommendations have been implemented or are in progress. Actions by the ministry include placing more Crown attorneys in the busiest bail courts, providing prosecutors with dedicated time to spend with victims and witnesses, and developing information systems to share critical information on crimes with justice partners.

Ontario continued to press the federal government to toughen the proposed *Youth Criminal Justice Act* (YCJA), which contains many of the same weak provisions as the existing *Young Offenders Act* (YOA). Essentially the YCJA is the same book with a different cover. Ontario stressed that the YOA has failed to deter violent youth crime and hold offenders accountable. Nationally, violent youth crime is up 77 per cent over the past 10 years and 43 per cent of convictions under the YOA in 1998 involved repeat offenders.

The province also called on the federal government to make fundamental changes in the way criminals are sentenced in Canada. Ontario's proposals include repeal of the federal "discount law" that puts offenders back on the streets after serving only two-thirds of their sentence. Ontario has also demanded mandatory minimum sentences for repeat serious violent crimes, such as sexual assault, robbery and assault causing bodily harm. The Attorney General issued a new sentencing directive to Crown Attorneys which emphasizes that conditional sentences – allowing offenders to serve their sentences in the community – are not appropriate for crimes of violence or attempted violence. The directive advises prosecutors that conditional sentences should not be recommended by the Crown where the need to denounce and deter the offender's conduct is paramount.

Ontario takes a balanced approach to youth crime that encompasses Youth Justice Committees as an alternative to the courts for holding non-violent young offenders accountable. The ministry established a Youth Justice Committee pilot in six communities and over the next two years plans to triple the number of sites to 18. Under this program, panels of community members meet with young offenders accused of minor, non-violent offences and their parents to determine how the offender should make amends. This approach improves community safety by giving young offenders a chance to turn away from a life of crime.

The ministry protected community safety by expanding a database on high-risk offenders to record all applications regarding dangerous offenders, longer term offenders and offenders completing sentences for serious personal injury crimes. The ministry database is part of a national system accessible to law enforcement officials across the country. If a criminal re-offends, the flag alerts authorities to the past record, so they can consider a dangerous offender application to keep the individual off the streets.

Support for Victims of Crime

Victims now have a stronger voice in the criminal justice system. The hiring of an additional 59 Crown attorneys at a cost of $8 million annually means that prosecutors have one full day out of court, per four days in court, to spend with victims and witnesses in preparing cases.

The Office for Victims of Crime, proposed and run by victims and front-line criminal justice professionals, continued its work with community groups and government program staff to develop ways to better meet victims' needs across the province.

The Victim-Witness Assistance Program, which guides and supports victims and witnesses throughout the criminal justice process, served a record 40,000 clients. Survey forms submitted by clients completing the program showed a 94 per cent satisfaction rate with the services provided.

Victim/Witness Assistance Program
Number of Clients Assisted

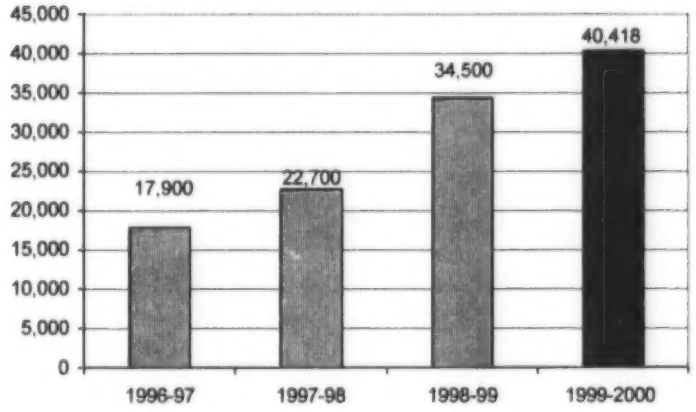

Investing in Justice

The Integrated Justice Project – often described as one of the world's largest justice modernization initiatives – prep..ed for implementation. The project represents a $203 million investment by a private-sector consortium and the Ministries of the Attorney General, Solicitor General and Correctional Services. A comprehensive information system will link courts, judges, lawyers, prosecutors, police and correctional staff – reducing paperwork and increasing efficiency for all justice partners.

During the year more than 3,600 desktop or laptop computers were installed in court, judicial and Crown attorney offices, together with network wiring. Automated case management systems and digital audio court recording systems were tested in three court locations. As expected, a number of modifications were highlighted to meet user needs. Changes are being made to further refine software and prepare for implementation.

Since 1995, the government has committed $266 million to build or renovate court facilities – the largest courthouse construction program in Canada. Among these projects, new courthouses in Hamilton and Welland officially opened in 1999-2000 and the new Windsor courthouse began operation. Other courthouse projects are under construction or in the planning stages in Brampton, Brockville, Pembroke, Chatham and Owen Sound. State-of-the-art facilities enable the courts to deal with cases more quickly and improve service to the public.

Alternatives to the Traditional Justice System

The Family Court of the Superior Court of Justice (formerly known as the Unified Family Court) handles family law matters that might otherwise involve two different courts, providing more convenient service for families. This model also provides ready access to family mediation services, thereby assisting families to settle disputes out of court and reduce the emotional and financial costs. The Family Court expanded to 12 additional sites in late 1999, for a total of 17 – reaching about 40 per cent of Ontario's population. The ministry introduced family law information centres and parent education programs at all sites to help parents focus on children's best interests.

In the civil courts, the Mandatory Mediation Program recorded a high success rate in its first year of operation in Toronto and Ottawa. Of cases referred to mediation early in the litigation process, 40 per cent settled fully and 17 per cent settled partially, saving the parties time and money. An accessible and efficient system for resolving commercial and other civil disputes supports Ontario's positive economic climate.

The ministry is contributing to the realignment of local services by transferring to municipalities responsibility for processing and prosecuting "ticketable" offences under the *Provincial Offences Act*. Municipalities keep the fines revenue collected. As of March 2000, 18 transfers had been completed, representing about 30 per cent of the court services areas in the province. The remaining transfers are expected to be completed by late 2001.

Protecting the Most Vulnerable

In 1999-2000 the Family Responsibility Office (FRO) collected nearly $535 million for Ontario families owed support payments. This represents a 45 per cent increase over a five year period – well beyond FRO's caseload growth of 27 per cent. A one-year Collection Agencies Pilot Project reached a successful conclusion in late 1999. Targeting debt more than three years old, which is generally considered uncollectible, the project located $11.3 million in support for families and children. The total includes funds paid as well as arrears where payers agreed to start payments.

Family Support Payments Collected

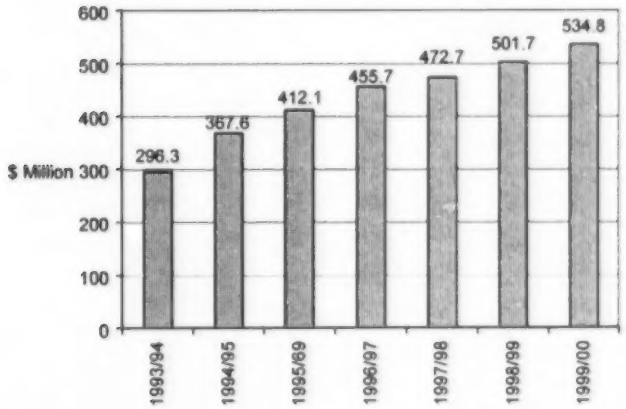

FRO is the first support enforcement program in Canada to introduce a secure Internet-based employers payment system. It enables employers to transfer support payments from their employees directly to FRO quickly and securely. More than 200 companies have joined the system since it started up last October.

The government more than doubled the number of Supervised Access Sites from 14 to 36 to help families in crisis and protect the security of children. The program provides safe, neutral places for supervised pick-ups or visits between a child and a non-custodial parent or other relatives. This service can help children maintain a relationship with both parents in times of family conflict.

Child-friendly courts expanded to 16 sites, providing facilities and services designed to make the court experience less traumatic for children who are victims or witnesses. These special courts offer such features as smaller, less intimidating courtrooms; specially designed screens in front of the witness stand; closed-circuit televisions so the child can testify outside the courtroom; and on-site support staff.

The Office of the Public Guardian and Trustee is the decision-maker of last resort for people who are mentally incapable and have no one else to act on their behalf. New annual funding of $3.5 million enabled the office to increase the number of front-line staff by 35 per cent. As a result, more time can be devoted to complex guardianship cases and to clients living independently who need more assistance. The office also met its targets for responding quickly to allegations of abuse and for making prompt medical treatment decisions.

Key Commitments and Strategies for 2000 - 2001

Building a Safer Ontario and Promoting Respect and Responsibility

Parents could be held financially accountable for property loss, destruction or damage intentionally caused by their children by the *Parental Responsibility Act,* passed by the Legislature in May 2000. This law would make it easier for victims of youth property crime to recover up to $6,000 in compensation from parents, through the Small Claims Court. Parents would not be liable if they can prove that the damage was unintentional or that they exercised reasonable supervision and made reasonable efforts to prevent the damage. More than 20,000 cases heard under the *Young Offenders Act* each year involve property crimes. The legislation is intended to establish responsibility for these actions and to give victims the justice they deserve.

The 2000 Ontario Budget committed annual funding of $4 million for the strategic deployment of specialized police forces and dedicated prosecutors and other legal resources to crack down on organized crime. This strategy will attack the business of organized crime. Ontario will host an organized crime summit in Toronto this year. The government intends to introduce legislation to provide civil remedies focussed on proceeds of crime and other corrupt practices.

The number of Youth Justice Committee sites will triple over the next two years at a total cost of $1 million, from six locations currently in operation or in the planning stages to a total of 18. Using community panels to decide sanctions for non-violent offences by young people can increase public safety. This approach has been shown to result in a lower rate of repeat offending, compared with the court system.

Ontario will continue to put pressure on the federal government to become a full partner in the war against crime. The province will press Ottawa to overhaul the proposed *Youth Criminal Justice Act* and to toughen federal sentencing policies to deter crime and hold offenders accountable for their actions. These changes are essential to protect the public and to do justice to victims.

Conditional sentences, introduced by the federal government in 1996, permit offenders who would otherwise be imprisoned for up to two years to serve their time in the community. The Attorney General has taken the position that conditional sentences are not appropriate for crimes of violence or attempted violence and has called on the federal Minister of Justice to introduce legislation severely curtailing their use. Ontario will continue to demand federal action because conditional sentences jeopardize community safety by allowing serious, violent offenders who should be in jail to walk the streets. In the interim, the Attorney General has issued a directive to Crown attorneys advising them that conditional sentences should not be recommended to the court where the need to denounce and deter the offender's conduct is paramount.

Safeguarding Victims

The government stands firmly on the side of victims of crime and will make the Office for Victims of Crime permanent. Staffed by crime victims and front-line criminal justice professionals, the Office will provide advice in the development of an overall framework for victims' services.

The 2000 Ontario Budget provided $10 million on an annualized basis to increase the number of domestic violence courts by 50 per cent – from 16 already operating or in the planning stages to a total of 24. Through these innovative courts, domestic violence cases are aggressively prosecuted with the assistance of improved investigation techniques, such as use of 911 tapes. First-time offenders are referred to an intensive counselling program, if they have not caused serious injuries or used a weapon. Victims receive intensive, responsive support services. These courts proclaim that domestic violence is a crime and will not be tolerated in Ontario.

Protecting Children and Families

Family law information centres will be expanded to all 52 family court locations across the province. These centres provide clients with information about the legal process, help in filling out forms, referrals to other services such as mediation, parent education, community programs and general legal advice from Legal Aid Ontario.

The number of Supervised Access Centres, which serve families with custody and access arrangements, will increase from 36 to 52 at a cost of $2 million per year. The province-wide expansion will give more children a safe and secure place to visit or be picked up by non-custodial parents or other relatives. This program can greatly reduce the emotional toll family disputes often take on children.

The ministry will continue to implement case management in the Family Court of the Superior Court of Justice as well as in the Ontario Court of Justice in line with the new Family Law Rules. The rules set time standards for the flow of cases and require judges to monitor proceedings to avoid unnecessary cost and delay. Strict timelines are set for the progress of child protection cases through the courts, addressing concerns raised in coroner's inquiries. Family case management will be conducted manually at first and then automated when the Integrated Justice Project is phased in.

The government has endorsed a report submitted to the ministry by the Honourable Sydney L. Robins, a former judge on the Ontario Court of Appeal, entitled "Protecting Our Students: A Review to Identify and Prevent Sexual Misconduct in Ontario Schools." The government commissioned the report in response to the 1996 conviction of a former Sault Ste. Marie teacher on sexual assault charges. The report sets out more than 100 recommendations to help school boards, the Ontario College of Teachers, the judiciary, several provincial ministries and the federal government improve protection for children. The Ontario government endorses the report and is committed to working with its partners in the expectation that immediate action will be taken on the majority of the recommendations.

Based on the success of last year's pilot project, the Family Responsibility Office will expand the use of collection agencies to get families the money they are owed. In this second phase, private collection firms will concentrate on more recent debt by collecting support more than six months overdue.

Modernizing the Justice System

The Integrated Justice Project will continue building an information system to link people who work in the justice system, including police officers, prosecutors, lawyers, court staff, judges and correctional services staff. The project will not merely automate existing processes but will take advantage of advanced software technology to change the way people in the justice system do business. Information entered once in the system will be shared with authorized users, whenever and wherever they need it. The phase-in of automated case management systems will begin in civil, family and criminal courts. The new systems will monitor the progress of every case, helping to keep proceedings on track. As well, deployment of a case management system will get under way in Crown Attorney offices to help Crowns schedule and monitor cases. Crowns will also begin to receive police information briefs electronically.

Key Performance Measures

Core Business: Prosecuting crime, preserving public order and personal safety

Goals/Outcomes	Measures	Targets/Standards	2000-2001 Commitments
Criminal justice resources are better focused and prosecution processes are streamlined to (1) hold offenders accountable; (2) preserve victims rights; and (3) ensure public safety.	The number of criminal cases dismissed province-wide as a result of unreasonable delay.	Reduce the number of cases dismissed due to delay province-wide to no more than 20 cases in three years (March 2003)	Reduce the number of criminal cases dismissed due to delay to no more than 40 cases province-wide.

Core Business: Providing support to victims of crime throughout the criminal justice system

Goals/Outcomes	Measures	Targets/Standards	2000-2001 Commitments
Increase and improve support for victims proceeding through the criminal justice process.	Client satisfaction with services provided by the Victim/Witness Assistance Program (V/WAP).	90% client satisfaction with program services.	Attain 92% client satisfaction with program services.

Core Business: Providing provincial courts and family courts and related justice services that are fair, coordinated, timely and accessible

Goals/Outcomes	Measures	Targets/Standards	2000-2001 Commitments
Public satisfaction with court services.	Survey level of public satisfaction with services	Develop customer satisfaction survey across Ontario court system.	Conduct province-wide survey in Small Claims Court.
Improve customer service in the North York Small Claims Court.	Average wait time for counter services.	Average wait time of 15 minutes or less.	Reduce average wait time for counter services from 17 minutes to 15 minutes.
	Average time to process all claims and defenses received in the mail.	Average process time of 2 working days.	Reduce processing of all claims and defenses received in the mail from an average of 4 working days to within three working days.
	Time to process enforcements	Enforcements are processed in 4 working days.	Reduce time to process enforcements from 5 days to 4 days.
Reduced time to resolution for litigants in civil proceedings	Time to resolution of cases.	To be determined by methodology	Conduct pilot evaluations, pending outcome of Simplified Rules, Civil Case Management and Mandatory Mediation results.
Implement mandatory referral to mediation in civil, non-family cases in the Superior Court of Justice, to reduce the time to settlement and costs for litigants.	Percentage of cases that have early settlement through the mediation process.	Cases referred to mandatory mediation will have a 40% settlement rate (full and partial settlement).	Target 40% settlement rate as the Mandatory Mediation Program is implemented.

Core Business: Providing decision making, enforcement and justice support services to vulnerable people

Goals/Outcomes	Measures	Targets/Standards	2000-2001 Commitments
Improved customer service through faster telephone access to Client Service Associates in the Family Responsibility Office (FRO).	Client wait time for calls to Client Service Associates.	Average telephone wait time of 10 minutes or less.	Average wait time of 9 minutes.
More child support funds for the support of children through Family Responsibility Office (FRO) activities to enforce increased compliance with child support orders.	The % increase in compliance rates.	A 61% compliance rate.	61% compliance rate.
All allegations of harm against vulnerable people are responded to promptly by the OPGT.	% of cases where standard is met.	Commence follow-up to allegation within 24 hours	Standard is met 90% of the time.
All OPGT decisions related to medical treatment for clients are made promptly.	Time taken to make a decision after receipt of all necessary health information.	Decisions made within three days of receipt of all necessary health information.	Standard is met 92% of the time.

*1999-2000 Ministry Spending by Core Business - Interim Actuals**

Ministry of the Attorney General**	
Operating	$803 million
Capital	$ 59 million
	6,135 staff

Prosecuting Crime	
Operating	$100 million
	1,090 staff

Criminal Law
Special Investigations Unit

Criminal, Civil and Family Courts	
Operating	$269 million
Capital	$ 48 million
	3,260 staff

Administration of Justice
Judicial Services
Court Construction

Legal Advice to Government	
Operating	$32 million
	690 staff

Legal Services
Legislative Counsel Services

Family Justice Services	
Operating	$269 million
	755 staff

Public Guardian and Trustee
Children's Lawyer
Family Responsibility Office
Supervised Access and Bail Verification
Victims of Abuse
Legal Aid Ontario

Victims Services	
Operating	$22 million
	140 staff

Victim/Witness Assistance Program
Criminal Injuries Compensation Board
Office for Victims of Crime
Domestic Violence Work Team

Internal Administration	
Operating	$26 million (without leases)
	$111 million (with leases)
Capital	$11 million
	200 staff

Administration
Facilities Renewal

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.
*PSAB based.
**Actuals for Ministry and Family Justice Services include PSAB adjustment decreasing Legal Aid Ontario by $31 million.

2000-2001 Ministry Approved Allocations by Core Business Plan*

Ministry of the Attorney General**

Operating	$882 million
Capital	$ 64 million
	6,520 staff

Prosecuting Crime

Operating	$118 million
	1,125 staff

Criminal Law
Special Investigations Unit

Criminal, Civil and Family Courts

Operating	$271 million
Capital	$ 55 million
	3,540 staff

Administration of Justice
Judicial Services
Court Construction

Legal Advice to Government

Operating	$23 million
	690 staff

Legal Services
Legislative Counsel Services

Family Justice Services

Operating	$327 million
	760 staff

Public Guardian and Trustee
Children's Lawyer
Family Responsibility Office
Supervised Access and Bail Verification
Victims of Abuse
Legal Aid Ontario

Victims Services

Operating	$28 million
	205 staff

Victim/Witness Assistance Program
Criminal Injuries Compensation Board
Office for Victims of Crime
Domestic Violence Work Team

Internal Administration

Operating	$ 21 million (without leases)
	$115 million (with leases)
Capital	$9 million
	200 staff

Administration
Facilities Renewal

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.
*PSAB based.
**Approved allocations for Ministry and Family Justice Services include a PSAB consolidation adjustment in the amount of $29 million.

Who to Call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed.

Visit our Website at http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca or call our Public Inquiries staff at (416) 326-2220. The TTY/TDD number is (416) 326-4012. The fax number is (416) 326-4007.

At the Ministry of the Attorney General, you can also call:

Business Policy and Planning
Lianne Krakauer (416) 326-2050

Court Services
Sherry Cameron-Stobie (416) 326-5350

Criminal Law
JoAnne Sakura (416) 326-2406

Family Justice Services
Richard Hustwick (416) 314-2503

Legal Services
Elizabeth Bucci (416) 326-2605

Integrated Justice Information Technology
Isabella McTavish (416) 326-1114

The ministry's address is:

Ministry of the Attorney General
720 Bay Street
Toronto, Ontario M5G 2K1

Copies of this document are available free from:

Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca/

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca/

© Queen's Printer for Ontario, 2000
ISBN 0-7778-9701-6

Ce document est disponible en français

MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. James M. Flaherty

Nous estimons qu'en Ontario, tout le monde a le droit de se sentir en sécurité et d'être à l'abri du crime. On doit pouvoir se promener dans son quartier, utiliser les transports en commun, être chez soi et envoyer ses enfants à l'école sans avoir à craindre les criminels.

La promotion des valeurs de respect et de responsabilité est essentielle si nous voulons améliorer la sécurité du public, et nous entendons bien enchâsser ces valeurs dans le système de justice. La *Loi de 1999 sur la sécurité dans les rues*, qui est désormais en vigueur, protège le droit qu'a la population de pouvoir utiliser les rues et les endroits publics sans crainte ni intimidation. La *Loi de 2000 sur la responsabilité parentale*, adoptée en mai 2000, oblige les parents à assumer la responsabilité financière des pertes, destructions ou dommages matériels causés intentionnellement par leurs enfants.

C'est d'abord chez soi que l'on doit se sentir en sécurité. Ensemble, les budgets de l'Ontario de 1999 et de 2000 prévoient un financement annuel de 20 millions de dollars pour l'expansion des programmes de tribunaux spécialisés en violence familiale et pour l'amélioration des services existants.

Pour mieux faire entendre la voix des victimes, les procureurs de la Couronne disposent désormais de temps à consacrer aux victimes et aux témoins lorsqu'ils se préparent à plaider. Le Bureau consultatif pour les services aux victimes d'actes criminels sera établi de manière permanente par voie législative.

L'efficience et l'efficacité du système de justice contribuent à rendre l'Ontario compétitif sur le plan économique. Nous construisons des palais de justice, nous déployons des moyens technologiques et nous lançons de nouveaux processus pour moderniser le système.

Les initiatives exposées dans le présent rapport au public montrent que notre gouvernement prend au sérieux son engagement de lutter contre la criminalité et d'offrir des tribunaux et des services judiciaires qui répondent aux besoins de la population ontarienne.

L'honorable James M. Flaherty
Procureur général

Objectifs généraux du ministère

Le ministère du Procureur général a pour objectif d'assurer la sécurité et la prospérité des collectivités grâce au soutien et à la protection que procure un système de justice moderne, accessible et efficace. Cet objectif oriente tout le processus de planification et toutes les décisions du ministère.

Un système de justice moderne constitue le pilier des valeurs inhérentes à une société libre et démocratique et le fondement de la sécurité des particuliers et des collectivités. Il permet aux victimes de se faire entendre tout en obligeant les contrevenants à assumer la responsabilité de leurs actes. Il aide les familles à régler leurs différends et veille à l'exécution des décisions. Il contribue en outre à la prospérité économique en favorisant la sécurité dans les collectivités, ce qui attire les investisseurs, et en offrant aux particuliers et aux entreprises des mécanismes efficaces de règlement des différends.

Les objectifs du ministère sont fondés sur l'intime conviction que les Ontariens et les Ontariennes ont le droit de se sentir en sécurité dans leur foyer et dans leur collectivité. Par conséquent, le ministère s'efforce d'assurer la sécurité dans les rues et les collectivités, de protéger les victimes d'actes criminels et de promouvoir le respect et la responsabilité.

Activités de base

Le ministère du Procureur général poursuit ses objectifs en ce qui concerne le système de justice de l'Ontario en exerçant cinq activités de base.

Aider les victimes d'actes criminels dans tout le système de justice pénale

- Le gouvernement s'est engagé à établir un système de justice qui réponde aux besoins des victimes d'actes criminels et leur permette de mieux faire entendre leur voix. Les procureurs de la Couronne disposent désormais de temps à consacrer aux victimes et aux témoins lorsqu'ils se préparent à plaider. Les victimes reçoivent de l'aide grâce à des initiatives telles que le Programme d'aide aux victimes et aux témoins, offert dans 26 bureaux répartis dans tout l'Ontario.
- Le Bureau consultatif pour les services aux victimes d'actes criminels s'emploie à renforcer les services aux victimes. Il continue à collaborer avec les organismes communautaires et le personnel des programmes gouvernementaux afin de trouver des moyens de mieux répondre aux besoins des victimes dans toute la province.
- Le ministère collabore avec les ministères du Solliciteur général et des Services correctionnels pour créer un système de justice qui reflète les principes exprimés dans la Charte de 1995 des droits des victimes d'actes criminels, laquelle appuie et reconnaît les besoins et les droits des victimes d'actes criminels dans le système de justice pénale et civile.

Offrir aux personnes vulnérables des services de soutien

- Le ministère offre ou soutient un éventail de services spéciaux afin de rendre le système de justice accessible aux plus vulnérables. Ces services comprennent l'exécution des ordonnances alimentaires pour que les familles et les enfants reçoivent l'argent auquel ils ont légalement droit, la prise de décisions au nom des personnes frappées d'incapacité mentale qui ne peuvent compter sur quelqu'un d'autre pour prendre des décisions en leur nom, la représentation par avocat des enfants, et le financement d'Aide juridique Ontario.

Poursuivre les personnes accusées d'actes criminels et préserver l'ordre public et la sécurité des particuliers

- Le ministère préserve la sécurité des collectivités et des particuliers en veillant à ce que, partout en Ontario, les auteurs d'infractions soient poursuivis de manière rapide, équitable et efficace. Chaque année, plus de 600 procureurs de la Couronne poursuivent des personnes accusées de plus de 500 000 actes criminels.
- Dans le système de justice pénale, le ministère collabore avec le ministère du Solliciteur général, qui réglemente les services de police, et le ministère des Services correctionnels, qui est chargé du fonctionnement des établissements de détention et des services de probation et de libération conditionnelle. Leur but est de s'assurer que les auteurs d'actes criminels font face aux conséquences appropriées, de respecter l'équilibre entre les droits et les responsabilités des particuliers et de faire en sorte que les rues et les collectivités soient sûres.

Offrir des services aux cours criminelles, aux tribunaux civils et aux tribunaux de la famille et d'autres services judiciaires connexes qui sont équitables, coordonnés, rapides et accessibles

- Le ministère offre un éventail de services de soutien aux cours criminelles, aux tribunaux de la famille et aux tribunaux civils de l'Ontario. Plus de 250 greffes répartis dans toute la province servent les parties aux litiges, les juges, les avocats, les procureurs de la Couronne, les services policiers et le public.
- Le gouvernement s'est engagé à mettre en place des tribunaux et des services connexes qui répondent à l'évolution des besoins de la population ontarienne. Le ministère procède à la modernisation du système de justice afin de le rendre plus accessible et plus commode pour le public, d'améliorer et d'accélérer le fonctionnement des tribunaux, et d'offrir des solutions de rechange aux tribunaux pour régler les différends.

Offrir des services et conseils juridiques au gouvernement

- Le gouvernement étant lui-même un usager du système de justice, il a besoin de conseils et de services juridiques. Cette activité de base a pour objectif de fournir ces services aux ministères, organismes, conseils et commissions du gouvernement.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Renforcer la sécurité des collectivités et des particuliers

La *Loi de 1999 sur la sécurité dans les rues*, qui est entrée en vigueur le 31 janvier 2000, assure la sécurité du public dans les rues, sur les trottoirs et autres endroits publics. Adoptée à la session d'automne de l'Assemblée législative, cette loi interdit le lavage de pare-brise aux intersections, la sollicitation agressive, notamment la mendicité agressive et la sollicitation dans certaines situations où les gens ne peuvent aisément quitter les lieux (par exemple aux guichets automatiques bancaires); elle interdit aussi de jeter des objets dangereux, tels que des seringues, dans des lieux extérieurs, sans prendre les précautions qui s'imposent. La loi donne à la police le pouvoir d'arrêter les personnes qui commettent ces infractions et d'assurer ainsi, dans les rues, la sécurité des citoyens respectueux de la loi.

La première campagne-éclair entreprise pour réduire l'arriéré de causes dans les cours criminelles de l'Ontario a contribué à la sécurité dans les collectivités en accélérant le déroulement des instances dans les six tribunaux dont le rôle était le plus chargé. Le nombre d'accusations en attente depuis plus de huit mois à ces endroits a diminué de 269 en 1997-1998 à 16 en 1990-2000. Les prochaines étapes du processus de réduction des retards ont été énoncées par le Comité de révision de la justice pénale, une initiative conjointe de la magistrature, du ministère et des avocats de la défense. Le ministère a commencé à mettre en oeuvre la centaine de recommandations visant à simplifier la procédure de justice pénale, à mieux coordonner les rôles des participants au système et à utiliser les ressources de manière plus efficiente.

Tout le monde a le droit, en Ontario, de se sentir en sécurité, et de l'être, dans son quartier, dans la rue et surtout dans son foyer. Dans le budget de l'Ontario 1999, le gouvernement s'est engagé à affecter annuellement 10 millions de dollars à la mise en oeuvre d'une stratégie complète de lutte contre la violence familiale, notamment à doubler le nombre de tribunaux spécialisés en violence familiale pour le porter à 16. De nouveaux tribunaux ont donc été créés à Etobicoke, Scarborough et College Park, à Toronto, ainsi qu'à Windsor, Sudbury, Newmarket, Barrie et Kitchener. Les ressources des huit tribunaux existants ont également été renforcées. Dans le cadre de cette initiative, on a en outre élargi les programmes de soutien pour les partenaires violents et le Programme d'aide aux victimes

et aux témoins. Il s'agit d'offrir un meilleur appui aux victimes, de briser le cycle de la violence et de bien faire comprendre que les agresseurs doivent payer pour leurs actes.

L'expansion des tribunaux spécialisés en violence familiale était une recommandation clé de l'enquête du coroner sur l'affaire May-Iles, en 1998. Le ministère a coordonné les mesures prises par le gouvernement en réponse aux conclusions de l'enquête. Jusqu'à présent, plus de 90 pour 100 des recommandations ont été mises en oeuvre ou sont en train de l'être. Le ministère a notamment affecté davantage de procureurs de la Couronne aux séances de libération sous caution, accordé aux procureurs du temps à consacrer aux victimes et aux témoins, et élaboré des systèmes d'information afin que les partenaires du système de justice puissent partager les renseignements cruciaux sur les actes criminels.

L'Ontario continue de faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il rende plus strictes les dispositions de son projet de *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA), qui sont pour la plupart aussi indulgentes que celles de l'actuelle *Loi sur les jeunes contrevenants* (LJC). Il s'agit essentiellement de la même loi sous un titre différent. L'Ontario a souligné que la LJC n'a pas permis de prévenir la violence criminelle chez les jeunes ni de responsabiliser les contrevenants. À l'échelle nationale, les actes de violence criminels commis par des jeunes ont augmenté de 77 pour 100 au cours des dix dernières années et 43 pour 100 des déclarations de culpabilité prononcées en vertu de la LJC en 1998 visaient des récidivistes.

La province a également demandé au gouvernement fédéral d'apporter des changements fondamentaux aux peines imposées aux criminels au Canada. L'Ontario propose notamment l'abrogation des dispositions législatives qui permettent aux contrevenants de ne purger que les deux tiers de leur peine. L'Ontario réclame en outre des peines minimales obligatoires pour les récidives d'actes de violence criminels graves, tels que les agressions sexuelles, les vols et les voies de fait causant des lésions corporelles. Le procureur général a formulé, à l'intention des procureurs de la Couronne, une nouvelle directive en matière de peines dans laquelle il souligne que les condamnations avec sursis – qui permettent aux contrevenants de purger leur peine dans la collectivité – ne sont pas appropriées pour les actes ou les tentatives d'actes de violence criminels. Cette directive indique aux poursuivants que la Couronne ne doit pas recommander une condamnation avec sursis lorsqu'il est primordial de dénoncer et de décourager la conduite du contrevenant.

Dans le cadre de l'approche équilibrée que l'Ontario a adoptée pour lutter contre la criminalité chez les jeunes, les comités de justice pour la jeunesse constituent une solution de rechange aux tribunaux pour responsabiliser les jeunes contrevenants non violents. Le ministère a établi le projet pilote des comités de justice pour la jeunesse dans six collectivités et prévoit de tripler le nombre de collectivités au cours des deux prochaines années, pour le porter à 18. Selon ce programme, des jurys composés de membres de la collectivité rencontrent les jeunes contrevenants accusés d'infractions mineures et non violentes et leurs parents afin de déterminer la sanction la plus appropriée pour le jeune en cause. Cette approche améliore la sécurité dans les collectivités en accordant aux jeunes contrevenants une chance de revenir dans le droit chemin.

Le ministère a en outre protégé la sécurité des collectivités en élargissant une base de données sur les contrevenants présentant un risque élevé de récidive afin d'enregistrer toutes les demandes concernant des criminels dangereux, des délinquants de longue date ou des contrevenants purgeant une peine pour des crimes graves ayant entraîné des lésions corporelles. La base de données du ministère fait partie d'un système national auquel ont accès les agents d'application de la loi de tout le Canada. Si un criminel récidive, le système attire l'attention des autorités sur ses antécédents. Elles peuvent alors envisager de présenter une demande de déclaration de délinquant dangereux afin que la personne en question ne soit pas remise en liberté.

Aider les victimes d'actes criminels

Le système de justice pénale accorde maintenant une place plus grande aux victimes. Grâce à l'embauche de 59 procureurs de la Couronne supplémentaires – ce qui représente un coût annuel de huit millions de dollars – les poursuivants disposent d'une journée entière en dehors du tribunal, où ils passent quatre jours par semaine, temps qu'ils peuvent consacrer aux victimes et aux témoins pour se préparer à plaider.

Le Bureau consultatif pour les services aux victimes d'actes criminels, proposé et administré par des victimes et des professionnels de justice pénale de première ligne, poursuit son travail avec les organismes communautaires et le personnel des programmes gouvernementaux en vue de trouver des moyens de mieux répondre aux besoins des victimes dans toute la province.

Le Programme d'aide aux victimes et aux témoins, qui guide les victimes et les témoins et les appuie tout au long de la procédure pénale, a aidé 40 000 personnes, un chiffre record. Les questionnaires remplis par les clients du programme ont indiqué un degré de satisfaction de 94 pour 100 à l'égard des services fournis.

Programme d'aide aux victimes et aux témoins
Nombre de clients aidés

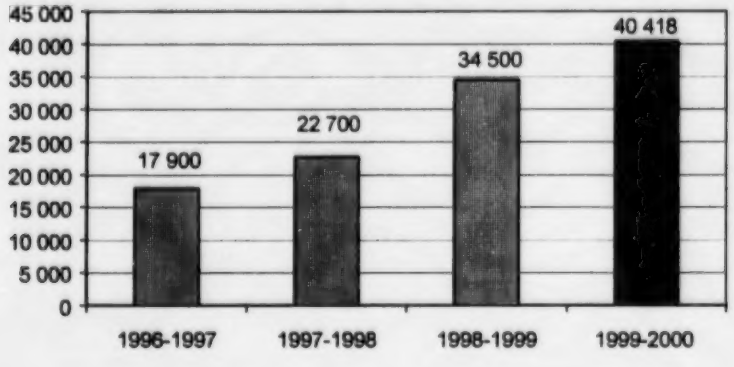

Investir dans la justice

Le Projet d'intégration du système judiciaire – souvent décrit comme l'une des plus importantes initiatives de modernisation de la justice au monde – s'est poursuivi en vue de sa mise en oeuvre. Ce projet représente un investissement de 203 millions de dollars provenant d'un consortium du secteur privé et des ministères du Procureur général, du Solliciteur général et des Services correctionnels. Un système d'information global reliera les tribunaux, les juges, les avocats, les poursuivants, les services policiers et le personnel des services correctionnels, ce qui permettra de réduire la paperasse et d'accroître l'efficience pour tous les partenaires du système judiciaire.

Au cours de l'exercice, plus de 3 600 ordinateurs de bureau ou ordinateurs portatifs ainsi que des câbles de réseau ont été installés aux greffes des tribunaux et dans les bureaux des juges et des procureurs de la Couronne. Les systèmes automatisés de gestion des causes et les systèmes d'enregistrement audio numérique ont été mis à l'essai dans trois palais de justice. Comme on s'y attendait, un certain nombre de modifications ont

été nécessaires pour répondre aux besoins des usagers. Certains changements sont apportés pour perfectionner les logiciels et préparer la mise en oeuvre.

Depuis 1995, le gouvernement a affecté 266 millions de dollars à la construction ou à la rénovation des palais de justice – le programme le plus important de construction de palais de justice au Canada. C'est ainsi que de nouveaux palais de justice ont officiellement ouvert leurs portes à Hamilton et à Welland en 1999-2000 et que le nouveau palais de justice de Windsor est entré en activité. D'autres palais de justice sont en construction ou en cours de planification à Brampton, Brockville, Pembroke, Chatham et Owen Sound. Grâce à des installations de pointe, les tribunaux pourront instruire les causes plus rapidement et améliorer ainsi le service au public.

Solutions de rechange au système de justice traditionnel

La Cour de la famille de la Cour supérieure de justice (l'ancienne Cour unifiée de la famille) s'occupe des questions touchant le droit de la famille qui seraient autrement du ressort de deux tribunaux différents, ce qui simplifie les choses pour les familles. Ce modèle facilite en outre l'accès aux services de médiation familiale, aidant ainsi les familles à régler leurs différends à l'amiable et à réduire les préjudices affectifs et les coûts. Depuis la fin de 1999, la Cour de la famille compte 12 nouveaux sites, soit 17 au total, ce qui lui permet d'atteindre environ 40 pour 100 de la population de l'Ontario. Le ministère a créé des centres d'information sur le droit de la famille et des programmes d'éducation à l'intention des parents dans tous les sites afin d'aider les parents à se concentrer sur l'intérêt véritable de leurs enfants.

Dans les tribunaux civils, le Programme de médiation obligatoire a affiché un taux de succès élevé au cours de sa première année de fonctionnement à Toronto et à Ottawa. Une proportion de 40 pour 100 des affaires renvoyées à la médiation au début du procès ont fait l'objet d'un règlement complet et 17 pour 100, d'un règlement partiel, ce qui a permis aux parties de bénéficier d'économies de temps et d'argent. La mise en place d'un système accessible et efficace de règlement des différends commerciaux et autres litiges civils crée un climat favorable aux affaires.

Le ministère poursuit la réorganisation des services locaux en transférant aux municipalités la responsabilité du traitement des dossiers et des poursuites intentées en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales* à l'égard de contraventions. Les municipalités conservent le produit des amendes encaissées. En mars 2000, 18 transferts avaient été effectués, ce

qui représente environ 30 pour 100 des territoires desservis par la province. Les transferts restants devraient être terminés d'ici la fin de 2001.

Protéger les plus vulnérables

En 1999-2000, le Bureau des obligations familiales a perçu près de 535 millions de dollars pour le compte de familles ontariennes auxquelles étaient dus des versements de pension alimentaire. Cela représente une augmentation de 45 pour 100 sur une période de cinq ans – et dépasse largement la croissance des dossiers gérés par le Bureau, soit 27 pour 100. Un projet pilote d'un an faisant appel à des agences de recouvrement s'est achevé avec succès à la fin de 1999. Ce projet, qui visait les dettes en souffrance depuis plus de trois ans, qui sont généralement considérées comme irrécouvrables, a permis de récupérer 11,3 millions de dollars de pensions alimentaires pour les familles et les enfants. Ce total inclut les fonds versés ainsi que les arriérés lorsque les payeurs ont accepté de commencer à effectuer des versements.

Pensions alimentaires recouvrées

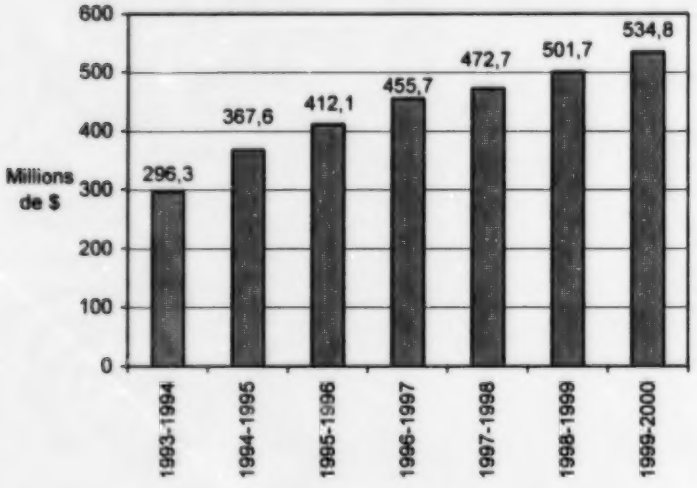

Le Bureau est le premier programme d'exécution des ordonnances alimentaires au Canada à lancer un système de versement par les employeurs exploitable dans Internet. Il permet aux employeurs de transférer les versements de pension alimentaire de leurs employés

directement au Bureau de manière rapide et sûre. Plus de 200 sociétés ont commencé à utiliser ce système depuis son entrée en service en octobre dernier.

Le gouvernement a plus que doublé le nombre de sites de visites surveillées, qui est passé de 14 à 36, afin d'aider les familles en crise et de protéger les enfants. Ce programme offre des endroits sûrs et neutres où le père ou la mère d'un enfant qui n'en a pas la garde ou d'autres membres de sa famille peuvent venir chercher l'enfant ou lui rendre visite. Ce service peut aider les enfants à maintenir une relation saine avec leurs deux parents dans les moments de conflits familiaux.

Le nombre de tribunaux adaptés aux enfants a été porté à 16. On y fournit des installations et des services visant à rendre l'expérience du tribunal moins traumatisante pour les enfants qui sont des victimes ou des témoins. Ces tribunaux spéciaux sont dotés notamment de salles d'audience plus petites et moins intimidantes, d'écrans spécialement conçus devant la barre des témoins, de télévisions en circuit fermé, de manière que l'enfant puisse témoigner en dehors de la salle d'audience, et d'un personnel de soutien sur place.

Le Bureau du tuteur et curateur public prend les décisions en dernier recours pour les personnes frappées d'incapacité mentale qui n'ont personne d'autre pour agir en leur nom. Un nouveau financement annuel de 3,5 millions de dollars a permis au Bureau d'augmenter de 35 pour 100 son personnel de première ligne. Celui-ci peut ainsi consacrer plus de temps aux dossiers de tutelle complexes et aux clients qui vivent de façon autonome mais qui ont besoin de plus d'aide. Le Bureau a par ailleurs atteint ses objectifs consistant à réagir promptement aux allégations de mauvais traitements et à rendre rapidement des décisions touchant les traitements médicaux.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Accroître la sécurité en Ontario et promouvoir le respect et la responsabilité

Conformément à la *Loi de 2000 sur la responsabilité parentale*, adoptée par l'Assemblée législative en mai 2000, les parents pourraient être redevables des pertes, destructions ou dommages matériels causés intentionnellement par leurs enfants. Grâce à cette loi, les victimes de crimes contre les biens perpétrés par des jeunes pourront plus facilement recouvrer jusqu'à 6 000 $ de dommages-intérêts auprès des parents, en s'adressant à la Cour des petites créances. Les parents ne seront pas redevables de dommages-intérêts s'ils peuvent prouver que les dommages n'étaient pas intentionnels ou qu'ils exerçaient une surveillance raisonnable et qu'ils ont fait des efforts raisonnables pour empêcher les dommages. Plus de 20 000 causes entendues aux termes de la *Loi sur les jeunes contrevenants* chaque année concernent des crimes contre les biens. Cette loi vise à établir la responsabilité de ces actes et à rendre justice aux victimes.

Le budget de l'Ontario 2000 a affecté un financement annuel de quatre millions de dollars au déploiement stratégique de forces de police spécialisées, de poursuivants et d'autres ressources judiciaires qui se consacreront à la lutte contre le crime organisé. Cette stratégie permettra de s'attaquer aux activités liées au crime organisé. L'Ontario sera l'hôte d'un sommet sur le crime organisé à Toronto, cette année. Le gouvernement a l'intention de déposer une loi qui prévoira des recours civils pour ce qui est des produits du crime et d'autres délits de corruption.

Le nombre de comités de justice pour la jeunesse, dont six sont actuellement en activité ou en cours de planification, triplera au cours des deux prochaines années pour passer à 18, moyennant un coût total d'un million de dollars. On peut accroître la sécurité du public en faisant ainsi appel à des jurys composés de membres de la collectivité pour déterminer la sanction à imposer aux jeunes qui commettent des infractions non violentes. Cette approche s'avère plus efficace que le système judiciaire pour réduire le taux de récidives.

L'Ontario continuera de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il devienne un partenaire à part entière dans la lutte contre la

criminalité. La province incitera Ottawa à revoir son projet de *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et à resserrer les politiques fédérales en matière de peines afin de prévenir les activités criminelles et de tenir les contrevenants responsables de leurs actes. Ces changements sont essentiels si l'on veut protéger le public et rendre justice aux victimes.

Les condamnations avec sursis, introduites par le gouvernement fédéral en 1996, permettent aux contrevenants qui seraient autrement emprisonnés pour une période maximale de deux ans de purger leur peine dans la collectivité. Le procureur général est d'avis que les condamnations avec sursis ne sont pas appropriées pour les actes ou les tentatives d'actes de violence criminels et a demandé au ministre fédéral de la Justice de déposer une loi qui mette un frein à cette pratique. L'Ontario continuera à réclamer des mesures de la part du gouvernement fédéral parce que les condamnations avec sursis mettent la collectivité en danger en permettant aux auteurs d'infractions graves et d'actes de violence de rester en liberté alors qu'ils devraient être en prison. Entre-temps, le procureur général a formulé, à l'intention des procureurs de la Couronne, une nouvelle directive en matière de peines dans laquelle il souligne qu'il ne faut pas recommander une peine avec sursis lorsqu'il est primordial de dénoncer et de décourager la conduite du contrevenant.

Protéger les victimes

Le gouvernement prend fermement parti pour les victimes d'actes criminels et rendra permanent le Bureau consultatif pour les services aux victimes d'actes criminels. Ce bureau, dont le personnel est composé de victimes et de professionnels de justice pénale de première ligne, donnera des conseils au gouvernement sur l'établissement d'un cadre global régissant les services d'aide aux victimes.

Le budget de l'Ontario 2000 a prévu un financement annuel de 10 millions de dollars afin d'accroître de 50 pour 100 le nombre de tribunaux pour l'instruction des causes de violence familiale, dont le nombre passera de 16 déjà en activité ou au stade de la planification à un total de 24. Dans ces tribunaux novateurs, les causes font l'objet de poursuites vigoureuses grâce à l'utilisation de techniques d'enquête améliorées, notamment le recours aux enregistrements du 911. Les délinquants primaires sont dirigés vers un programme de counseling intensif dans la mesure où ils n'ont pas causé de blessures graves à la victime ni utilisé d'arme. Les victimes bénéficient de services de soutien intensifs et adaptés. Ces tribunaux témoignent du fait que la violence familiale est un crime qui ne sera pas toléré en Ontario.

Protéger les enfants et les familles

Les centres d'information sur le droit de la famille seront étendus aux 52 tribunaux de la Cour de la famille de toute la province. Ces centres offrent aux clients des renseignements sur la procédure juridique, les aident à remplir les formules, les orientent vers d'autres services (par exemple la médiation, l'éducation des parents ou des programmes communautaires) et leur permettent, le cas échéant, de bénéficier des conseils juridiques généraux offerts par Aide juridique Ontario.

Le nombre de centres de visites surveillées, qui desservent les familles ayant conclu des arrangements concernant la garde et le droit de visite, passera de 36 à 52, moyennant un coût de deux millions de dollars par année. L'expansion de ces centres dans toute la province permettra à davantage d'enfants de disposer d'un endroit sûr où leur parent qui n'en a pas la garde ou d'autres membres de leur famille pourront venir leur rendre visite ou les chercher. Ce programme peut réduire considérablement les troubles affectifs dont souffrent souvent les enfants à cause des conflits familiaux.

Le ministère poursuivra la mise en oeuvre de la gestion des causes à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice ainsi qu'à la Cour de justice de l'Ontario, conformément aux nouvelles règles en matière de droit de la famille. Celles-ci établissent des délais quant à l'instruction des causes et exigent que les juges surveillent la procédure afin d'éviter des coûts et des retards inutiles. Des délais stricts sont prévus pour le déroulement des instances concernant la protection de l'enfance et le règlement des problèmes soulevés dans les enquêtes du coroner. La gestion des causes portant sur le droit de la famille s'effectuera d'abord manuellement et sera ensuite automatisée lorsque le Projet d'intégration du système judiciaire sera mis en oeuvre.

Le gouvernement a entériné un rapport présenté au ministère par l'honorable Sydney L. Robins, ancien juge de la Cour d'appel de l'Ontario, intitulé *Protégeons nos élèves : Examen visant à identifier et à prévenir les cas d'inconduite sexuelle dans les écoles de l'Ontario*. Le gouvernement a commandé ce rapport après qu'un ancien enseignant de Sault Ste. Marie a été déclaré coupable en 1996 d'accusations d'agression sexuelle. Le rapport énonce plus d'une centaine de recommandations visant à aider les conseils scolaires, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les juges, plusieurs ministères provinciaux et le gouvernement fédéral à mieux protéger les enfants. Le gouvernement entend donner suite à ce rapport et s'engage à collaborer avec ses

partenaires dans le but ultime de prendre des mesures immédiates pour mettre en oeuvre la plupart des recommandations.

Étant donné le succès du projet pilote du dernier exercice, le Bureau des obligations familiales étendra le recours à des agences de recouvrement pour remettre aux familles l'argent qui leur est dû. Au cours de cette deuxième phase, les agences de recouvrement privées s'attaqueront à des dettes plus récentes en recouvrant les pensions alimentaires en souffrance depuis plus de six mois.

Moderniser le système de justice

Dans le cadre du Projet d'intégration du système judiciaire, nous poursuivrons l'établissement d'un système d'information reliant les intervenants du système de justice, c'est-à-dire les agents de police, les juges, les poursuivants, les avocats, le personnel des tribunaux et le personnel des services correctionnels. Ce projet ne consiste pas seulement à automatiser les processus existants; il s'agit de tirer parti de logiciels de pointe pour procéder à une modification des activités de tous les intervenants du système de justice. Une fois saisis dans le système, les renseignements seront accessibles aux utilisateurs autorisés, quel que soit l'endroit ou le moment où ils en ont besoin. La mise en oeuvre progressive des systèmes automatisés de gestion des causes commencera dans les tribunaux civils, les tribunaux de la famille et les cours criminelles. Ces nouveaux systèmes permettront de suivre les différentes étapes de chaque instance, ce qui facilitera le bon déroulement de la procédure. Le déploiement d'un système de gestion des causes s'effectuera également dans les bureaux des procureurs de la Couronne afin d'aider la Couronne à programmer et à suivre les causes. Les procureurs de la Couronne vont en outre commencer à recevoir les mémoires d'information de la police par voie électronique.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Poursuivre les personnes accusées d'actes criminels et préserver l'ordre public et la sécurité des particuliers

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Les ressources du système de justice pénale sont mieux ciblées et les poursuites sont simplifiées pour : 1) responsabiliser les contrevenants; 2) préserver les droits des victimes; 3) assurer la sécurité du public.	Nombre de causes criminelles rejetées à l'échelle de la province en raison de retards déraisonnables	Réduction du nombre de causes rejetées en raison de retards à un maximum de 20 causes en trois ans (mars 2003).	Réduire le nombre de causes criminelles rejetées en raison de retards à un maximum de 40 causes à l'échelle de la province.

Activité de base : Aider les victimes d'actes criminels dans tout le système de justice pénale

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Mieux aider les victimes à franchir les différentes étapes du processus de justice pénale.	Satisfaction des clients à l'égard des services fournis par le Programme d'aide aux victimes et aux témoins.	Taux de satisfaction de 90 % à l'égard des services offerts dans le cadre du programme.	Atteindre un taux de satisfaction de 92 % à l'égard des services offerts.

Activité de base : Offrir des services aux cours supérieures de justice, aux tribunaux civils et aux tribunaux de la famille et d'autres services judiciaires connexes qui sont équitables, coordonnés, rapides et accessibles.

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Satisfaction du public à l'égard des services des tribunaux.	Sondage auprès du public pour déterminer son taux de satisfaction à l'égard des services.	Élaboration d'un sondage sur la satisfaction des clients à l'échelle du système judiciaire de l'Ontario.	Effectuer le sondage à la Cour des petites créances
Améliorer le service à la clientèle à la Cour des petites créances de North York.	Délai d'attente moyen pour obtenir des services au comptoir.	Réduction du délai d'attente moyen à 15 minutes ou moins.	Réduire de 17 minutes à 15 minutes le délai d'attente moyen pour obtenir des services au comptoir.
	Délai de traitement moyen de toutes les réclamations et défenses reçues par la poste.	Délai de traitement moyen de deux jours ouvrables.	Réduire le délai de traitement de toutes les réclamations et défenses reçues par la poste de 4 jours ouvrables en moyenne à 3 jours ouvrables ou moins.
	Délai de traitement des exécutions.	Les exécutions sont traitées en 4 jours ouvrables.	Réduire le délai de traitement des exécutions de 5 jours à 4 jours.
Réduction du délai de règlements des litiges civils.	Délai de règlement des causes.	À déterminer par la méthodologie.	Effectuer des évaluations pilotes, en attendant les résultats des initiatives touchant la simplification des règles de procédure, la gestion des causes civiles et la médiation obligatoire.
Mise en oeuvre de la médiation obligatoire dans les causes civiles ne portant pas sur le droit de la famille en Cour supérieure de justice afin de réduire les délais de règlement des litiges et les coûts pour les parties aux litiges.	Pourcentage de causes réglées rapidement par la médiation.	Taux de règlement de 40 % des causes renvoyées à la médiation obligatoire (un règlement total ou partiel).	Taux de règlement de 40 % pendant la mise en oeuvre du programme de médiation obligatoire.

Activité de base : Offrir aux personnes vulnérables des services de prise de décisions, d'exécution des ordonnances alimentaires et à la tutelle.

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Amélioration du service à la clientèle par un accès téléphonique plus rapide aux agents aux services à la clientèle du Bureau des obligations familiales.	Délai d'attente au téléphone des clients qui appellent les agents aux services à la clientèle.	Délai d'attente moyen au téléphone de 10 minutes maximum.	Délai d'attente moyen au téléphone de 9 minutes.
Accroissement des fonds de pensions alimentaires disponibles pour l'entretien des enfants grâce aux activités du Bureau des obligations familiales (BOF) visant une meilleure conformité aux ordonnances alimentaires au profit des enfants.	Pourcentage d'augmentation du taux de conformité.	Taux de conformité de 61 %.	Taux de conformité de 61 %.
Le Bureau du tuteur et curateur public répond rapidement à toutes les allégations de préjudice contre des personnes vulnérables.	Pourcentage des causes où la norme est respectée.	Amorcer le suivi d'une allégation dans les 24 heures.	Respect de la norme dans 90 % des cas.
Le Bureau du tuteur et curateur public rend rapidement ses décisions touchant le traitement médical des clients.	Délai nécessaire pour rendre une décision après que tous les renseignements médicaux ont été reçus.	Décisions rendues dans les trois jours qui suivent la réception de tous les renseignements médicaux nécessaires.	Respect de la norme dans 92 % des cas.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère du Procureur général**	
Fonctionnement	803 millions de $
Immobilisations	59 millions de $
	6 135 employés

Poursuite des personnes accusées d'actes criminels	
Fonctionnement	100 millions de $
	1 090 employés

Droit criminel
Unité des enquêtes spéciales

Cours criminelles, tribunaux civils et tribunaux de la famille	
Fonctionnement	269 millions de $
Immobilisations	48 millions de $
	3 260 employés

Administration de la justice
Services judiciaires
Construction de palais de justice

Services juridiques au gouvernement	
Fonctionnement	32 millions de $
	690 employés

Services juridiques
Conseillers législatifs

Services de justice à la famille	
Fonctionnement	269 millions de $
	755 employés

Bureau du tuteur et curateur public
Avocat des enfants
Bureau des obligations familiales
Visites surveillées et caution
Victimes de mauvais traitements
Aide juridique Ontario

Services aux victimes	
Fonctionnement	22 millions de $
	140 employés

Programme d'aide aux victimes et aux témoins
Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels
Bureau consultatif pour les services aux victimes d'actes criminels
Groupe de travail sur la violence familiale

Administration interne	
Fonctionnement	26 millions de $ (sans les baux)
	111 millions de $ (avec les baux)
Immobilisations	11 millions de $
	200 employés

Administration
Réfection des installations

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
* Selon la méthode comptable du CCSP.
** Les données réelles pour le ministère et les services de justice à la famille comprennent un redressement selon les normes du CCSP, ce qui entraîne une diminution du budget d'Aide juridique Ontario de 31 millions de dollars.

Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère du Procureur général**	
Fonctionnement	882 millions de $
Immobilisations	64 millions de $
	6 520 employés

Poursuite des personnes accusées d'actes criminels	
Fonctionnement	118 millions de $
	1 125 employés

Droit criminel
Unité des enquêtes spéciales

Cours criminelles, tribunaux civils et tribunaux de la famille	
Fonctionnement	271 millions de $
Immobilisations	55 millions de $
	3 540 employés

Administration de la justice
Services judiciaires
Construction de palais de justice

Services juridiques au gouvernement	
Fonctionnement	23 millions de $
	690 employés

Services juridiques
Conseillers législatifs

Services de justice à la famille	
Fonctionnement	327 millions de $
	760 employés

Bureau du tuteur et curateur public
Avocat des enfants
Bureau des obligations familiales
Visites surveillées et caution
Victimes de mauvais traitements
Aide juridique Ontario

Services aux victimes	
Fonctionnement	28 millions de $
	205 employés

Programme d'aide aux victimes et aux témoins
Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels
Bureau consultatif pour les services aux victimes d'actes criminels
Groupe de travail sur la violence familiale

Administration interne	
Fonctionnement	21 millions de $ (sans les baux)
	115 millions de $ (avec les baux)
Immobilisations	9 millions de $
	200 employés

Administration
Réfection des installations

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
* Selon la méthode comptable du CCSP.
** Les affectations approuvées pour le ministère et les services de justice à la famille comprennent un redressement de consolidation de 29 millions de dollars établi selon les normes du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Visitez le site Web du ministère à l'adresse http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/default_f.htm ou communiquez avec le personnel des renseignements au public au (416) 326-2220. Le numéro ATS/ATM est le (416) 326-4012. Le numéro de télécopieur est le (416) 326-4007.

Au ministère du Procureur général, vous pouvez également communiquer avec les personnes suivantes :

Politiques opérationnelles et planification des activités
Lianne Krakauer (416) 326-2050

Services aux tribunaux
Sherry Cameron-Stobie (416) 326-5350

Droit criminel
JoAnne Sakura (416) 326-2406

Services de justice à la famille
Richard Hustwick (416) 314-2503

Services juridiques
Elizabeth Bucci (416) 326-2605

Services informatiques intégrés en matière de justice
Isabella McTavish (416) 326-1114

L'adresse du ministère est la suivante :

Ministère du Procureur général
720, rue Bay
Toronto ON M5G 2K1

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le1 800 668-9938
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le1 800 268-8758
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du document par Internet à :
http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à:
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2000

ISBN 0-7778-9703-2

This document is also available in English.